Documentation vivante

AUTO-RENFORCEMENT DE TERRITOIRES DE VIE À MADAGASCAR

Version 1.0

TAFO MIHAAVO

NATURAL JUSTICE

REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'Initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice, à travers l'appui à la participation des communautés locales et à l'intégration des approches basées sur les droits humains dans la stratégie et les actions pour la biodiversité à Madagascar, soutenu par le Projet GBF implémentation de la GIZ.

L'initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice soutien les territoires et aires protégées/conservés/gérés par les communautés locales à travers quatre principaux piliers : (1) la cartographie et la documentation des territoires de vie, (2) l'auto -renforcement des institutions, des règles et des outils de gestion et de gouvernance communautaire des territoires de vie, (3) le renforcement des voies des communautés dans le développement de cadre politique et juridique, (4) et l'appui à l'utilisation des voies de recours pour la protection de défenseurs environnementaux au niveau des APAC.

Remerciements à tous les contributeurs qui ont coconstruit le contenu du document. Une mention particulière s'adresse aux représentants des communautés locales au niveau des APAC - Territoires de vie, aux partenaires techniques, ainsi qu'aux représentants des Ministères techniques et alliés de la conservation des droits des communautés locales, qui ont participé aux différents échanges constructifs.

Ce document est un document vivant. La Version 1.0 se base sur les leçons apprises des processus sur terrain auto-documentés par les communautés, ainsi que des échanges entre les parties prenantes. Son contenu s'améliorera et sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des informations issues des dynamiques locales et du contexte national.

Photos :
Couverture : Illustration réunion communautaire générée par IA (2026),
Crédits photo dans le document : Natural Justice

Contact pour toutes remarques ou questions concernant ce document :
TAFO MIHAAVO : *tafomihaavo@gmail.com*
Natural Justice : *info@naturaljustice.org*

Initiative conjointe

Initiative soutenue par :

VERSION 1.0

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 3

ACRONYME 5

I. INTRODUCTION : APAC TERRITOIRES DE VIE ET LEUR AUTO RENFORCEMENT A MADAGASCAR 6
Diversité des territoires de vie à Madagascar 6
Approche holistique et intégrée des « Territoires de vie » 6
Auto-renforcement des communautés pour une gestion et une gouvernance durable des territoires de vie et des ressources 7
A propos de ce document 7

II. APERÇU DU PROCESSUS 8
Principes directifs 8
Un processus de décisions et d'actions 9
Concertations et prise de décision collectives 10
Auto-délimitation du territoire de vie 12
Auto-documentation de la communauté et de son territoire de vie 13
Auto-identification en tant qu'APAC territoire de vie 14
Identification des actions d'auto-renforcement 14
Mise en œuvre des actions et l'auto-évaluation des communautés 15

III. INSCRIPTION VOLONTAIRE DES APAC TERRITOIRES DE VIE 16
Inscription dans les registres des APAC territoires de vie 16
Inscription volontaire d'une APAC dans les bases de données de conservation 18

IV. LECONS APPRISES 20

V. QUELQUES DEFIS A CONSIDERER 22

VI. ETUDES DE CAS - Territoire de vie d'Andranobe 26

VII. ETUDES DE CAS - Territoire de vie d'Anja 30

VIII. ETUDES DE CAS - Territoire de vie de Soanavelandrazana 34

ANNEXES 38
Annexe 1 : Questions directives utilisées pour les réflexions communautaires 38
Annexe 2 : Ressources utiles 42

ACRONYME

AMCE	**A**utres **M**esures de **C**onservation **E**ffective
AMGL	**A**ires **M**arines **G**érées **L**ocalement *(ou LMMA)*
APAC	**A**ire du **P**atrimoine **A**utochtone et **C**ommunautaire
CLIP	**C**onsentement **L**ibre **I**nformé et **P**réalable
GBF	**G**lobal **B**iodiversity **F**ramework *(Cadre Mondial pour la Biodiversité)*
PRA	**P**rocessus de **R**enforcement **A**utonome
TAFO MIHAAVO	**TA**mbazotran'ny **FO**konolona **MI**aro ireo **HA**ren**A VO**ajanahary *(Réseau national des communautés locales gestionnaires de ressources naturelles à Madagascar)*
UICN	**U**nion **I**nternationale pour la **C**onservation de la **N**ature
UNEP - WCMC	Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature
VOI	**V**ondron'**O**lona **I**fotony *(COmmunauté locale de BAse)*

INTRODUCTION : APAC TERRITOIRES DE VIE ET LEUR AUTO RENFORCEMENT A MADAGASCAR

Diversité des territoires de vie à Madagascar

Les APAC territoires de vie[1] rappellent toutes formes d'aires et territoires gérées/conservées/protégées par les communautés locales. Elles partagent généralement des caractéristiques communes : (1) aires géographiquement bien déterminées ayant des liens étroits (subsistance, culture, histoire, etc.) avec les communautés locales ; (2) existence de système de gouvernance communautaire opérationnel et efficace (structures, règles, etc.) ; (3) contribution à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et au bien-être des communautés.

A Madagascar, nombreux sont les aires, paysages ou territoires protégés et conservés par des communautés locales qui correspondent à ces caractéristiques. Ces aires sont généralement gérées de manière collective par les fokonolona (communautés) ou par des structures communautaires mandatées par le fokonolona, que ce soit de fait à travers des règles coutumières (incluant des conventions sociales comme les Dina), ou à travers des mécanismes prévus par le cadre légal (exemple : Aires protégées [2] communautaires ou en cogestion, foncier communautaire, zones sous transfert de gestion communautaire, etc.).

Approche holistique et intégrée des « Territoires de vie »

Les APAC territoires de vie peuvent couvrir un ou plusieurs types d'écosystèmes (forêts, côtes, mers, lacs, etc.), une diversité d'usages (zone protégées, zone de pêche, sites sacrés, espace de transhumance pastorale, etc.) et présentent souvent une grande diversité de formes et de tailles. Beaucoup d'autres elles sont des paysages à l'échelle communautaire, qui incluent non seulement les ressources naturelles mais également d'autres biens communs interdépendants des communautés, d'où la notion de « territoire de vie » ou « Fokonolona faritra ifampivelomana ».

1 Les APAC territoires de vie sont des termes génériques utilisés au niveau global pour appeler toutes formes d'aires et territoires gérées/conservées/protégées par les communautés locales (Décision CBD/COP/DEC/14/13 dans le cadre de l'Article 8j de la Convention sur la Diversité Biologique)

2 https://www.iccaconsortium.org/fr/2024/11/29/nouvelles-lignes-directrices-reconnaitre-aires-territoires-patrimoine-autochtone-communautaire-apac-superposees-aires-protegees/

Auto-renforcement des communautés pour une gestion et une gouvernance durable des territoires de vie et des ressources

Le processus d'auto-renforcement est un ensemble d'actions et de démarches entreprises de manière collective par une communauté pour développer ses capacités, ses compétences et son autonomie. Il vise à permettre aux communautés de prendre en main la gestion durable de leur territoire de vie et des ressources naturelles (de manière intégrée, les aspects culturels, socio-économiques, environnementaux et gouvernance), à renforcer la résilience face aux changements et à obtenir une meilleure reconnaissance et un soutien approprié à différents niveaux.

L'auto-renforcement repose sur la valorisation des systèmes de gouvernance communautaire et les savoirs locaux. La démarche est avant tout portée par l'engagement des communautés. Des facilitateurs externes ainsi que des partenaires techniques et financiers peuvent accompagner la démarche, en appui, tout en respectant le leadership communautaire.

A propos de ce document

Cette documentation partage les démarches, bonnes pratiques et autres leçons apprises de différents processus accompagnés par l'Initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice[3].

Les processus locaux ont eux-mêmes été informés entre autres par : l'adaptation aux contextes locaux du Guide international sur le processus de renforcement autonome des communautés locales dans les APAC territoires de vie[4] ; le partage des expériences issues des processus antérieurs appuyés par d'autres organisations; ainsi que les résultats de concertations entre différentes organisations et alliés des droits environnementaux des fokonolona sur la reconnaissance et le renforcement autonome des APAC territoires de vie à Madagascar.

Le contenu de cette documentation peut être utile pour informer et inspirer d'autres processus d'autorenforcement.

3 L'initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice, avec l'appui du projet GIZ GBF implémentation a accompagné différents processus locaux menés par les communautés pour l'auto-renforcement de leur APAC territoires de vie. Il s'agit notamment de : Andranobe (Région Vakinankaratra), Anjà (Région Haute Matsiatra), Ambì (Région Itasy), Soanavelandrazana (Région Itasy), Vorehe (Région Atsimo Andrefana).

4 Borrini-Feyerabend, G., J. Campese, et T. Niederberger (éd.). Renforcer votre territoire de vie : guide des communautés pour les communautés. Version en ligne : ssprocess.iccaconsortium.org, Consortium APAC, 2021

II

APERÇU DU PROCESSUS

Chaque processus est singulier et dépend du contexte de chaque communauté. C'est un processus de réflexion, de discussion et d'action, que chaque communauté peut définir et modeler selon ses besoins et ses aspirations (Consortium APAC, 2021).

1. Principes directifs

Sans s'y limiter, un processus PRA est guidé par des principes centrés sur :

- **Le leadership et l'appropriation communautaire** : Le processus est initié, dirigé et porté par les communautés locales, qui définissent librement les étapes, les méthodes et les priorités.
- **Le respect du CLIP / teny ierana** : Le processus repose sur le CLIP (ou teny ierana) et est mis en œuvre de manière collective, à toutes les étapes, selon les systèmes de prise de décision propres à la communauté.
- **L'Empowerment** : Le processus vise à renforcer les capacités, la confiance et la prise de conscience des communautés sur la valeur de leur territoire de vie et de leurs ressources naturelles.
- **Des objectifs clairs et partagés** : Chaque communauté définit dès le départ des objectifs clairs et compris par tous, en lien avec ses motivations et ses priorités.
- **L'inclusion et la participation effective** : Le processus garantit la participation active de toutes les catégories de personnes au sein de la communauté, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- **La flexibilité et l'adaptation au contexte** : Le processus reste flexible et évolutif, la méthodologie et la durée étant adaptées au contexte local, à la disponibilité de la communauté et à l'évolution des échanges.

2. Un processus de décisions et d'actions

D'une manière générale, les processus locaux accompagnés ont impliqué les éléments suivants :

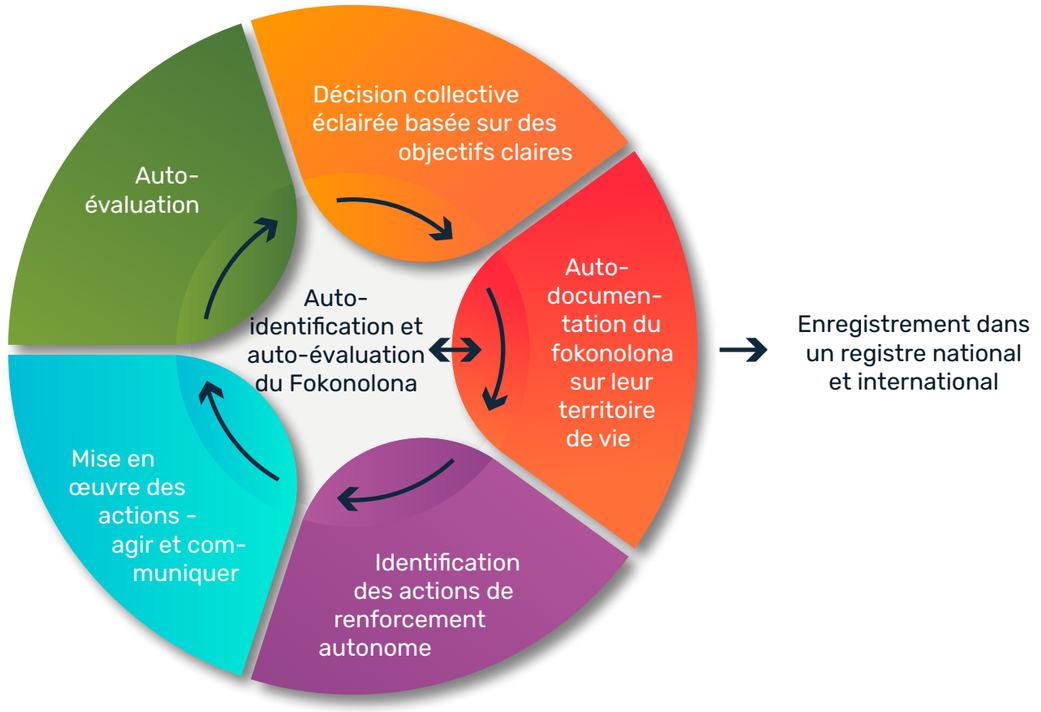

i. Concertations et prise de décision collectives

- Discussions communautaires sur la gestion et la gouvernance en générale de leur territoire de vie et des ressources, les réussites, les défis ainsi que les perspectives des communautés
- C'est également l'occasion de partager ou de rappeler aux communautés sur les trois caractéristiques communes des APAC-territoire de vie. Cette compréhension peut être suivie d'une discussion collective sur la situation des communautés par rapport à ces caractéristiques.
- Il est généralement utile de clarifier les liens entre les APAC-Territoire de vie et les mesures de conservation existantes à Madagascar, tels que les transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR), les Aires Protégées (AP) ou encore les Aires Marines Gérées Localement (AMGL).

Essaie d'explication des liens entre APAC territoires de vie et les systèmes de gestion prévus par le cadre juridique malagasy

A Madagascar, les AP, les zones sous TGRNR, les AMGL, et toutes autres formes de gestion, prévues par le cadre légal ou de fait, peuvent s'auto-identifier en tant qu'APAC, dans la mesure où elles partagent les 3 caractéristiques communes des APAC territoires de vie. Si un territoire ne possède pas/plus une ou aucune de ces caractéristiques, sa qualification en tant qu'APAC repose sur la volonté manifestée des communautés et leur potentialité à les développer.

Dans les cas où le territoire de vie (APAC) couvre un espace plus large intégrant des zones protégées ou conservées, les caractéristiques s'étendent à l'ensemble de cet espace dont fait partie les zones protégées et conservées.

La qualification d'un territoire en tant qu'APAC territoire de vie constitue une reconnaissance du rôle des communautés dans sa gestion et sa gouvernance et n'entraîne pas, en elle-même, de modification du statut juridique ou foncier du territoire, sauf si un processus légal spécifique est engagé.

Source : Résultat des échanges entre les APAC et les parties prenantes, 2025

- Les communautés peuvent également mener une discussion collective sur les objectifs de leur processus de renforcement autonome, dans le but de développer les caractéristiques communes en tant qu'APAC territoires de vie. Ces objectifs des communautés peuvent être défensifs si elles font face à des menaces externes, ou proactifs si elles visent un développement ; mais souvent c'est la combinaison des deux.

Exemple : objectifs de la communauté d'Anjà dans son processus de renforcement autonome

La communauté d'Anjà située dans la Région Haute Matsiatra de Madagascar à gérer un parc communautaire, riche en ressources naturelles telles que les lémuriens, qui attirent de nombreux touristes. Le paysage magnifique d'Anjà, entre forêts luxuriantes et formations rocheuses impressionnantes, constitue un véritable joyau naturel qui contribue au développement économique local. Grâce à une gouvernance communautaire solide, les habitants d'Anjà protègent ces ressources précieuses, assurant la préservation durable de son environnement et la pérennité de son patrimoine naturel. De ce fait, pour la communauté, ses objectifs dans la réalisation d'un processus de renforcement autonome sont de :

- Renforcer la reconnaissance administrative et légale que le modèle de gouvernance communautaire d'Anjà est un succès et constitue un levier important pour la conservation des ressources et le développement du territoire de vie,
- Développer des compétences locales pour permettre aux membres de la communauté d'acquérir de nouvelles compétences en matière de technique agricole, de développement de sources alternatives de revenus et de développement de partenariat,
- Partager leurs compétences en matière de gouvernance communautaire aux communautés locales dans ses alentours

- Les communautés peuvent décider de mener des discussions et autres activités additionnelles pour avoir plus d'informations sur leur propre territoire et/ou pour bien fixer ses besoins et priorités pour l'autorenforcement.

ii. Auto-délimitation du territoire de vie

- L'auto-délimitation des communautés consiste à permettre aux communautés de définir elles-mêmes l'étendue de leur territoire de vie, en s'appuyant sur ses biens communs, son système de gouvernance, son histoire, sa culture et ses aspirations. Cela peut se faire à travers une cartographie participative.
- La démarche peut impliquer : l'identification des différents biens communs des communautés et de les situer sur une carte tracée à la main (ou une carte satellitaire imprimée lorsque c'est faisable) ; l'identification des hameaux disposant des droits d'usages (légalement et selon le droit coutumier) et partageant les mêmes règles de gouvernance pour chaque bien commun.
- La signification de « biens commun » peut aussi être discutée au sein de la communauté avant de les identifier. D'une manière générale, il s'agit des biens gérés et utilisés de manière collective par une communauté selon des règles communautaires, pour en assurer leur usage durable et équitable. Il est important de noter que les biens communs des communautés peuvent être tant matériels qu'immatériels. Exemples de biens communs matériels : forêt, lac, zones de culture, sources d'eau, zones de pêches, routes, etc. Exemples de biens communs immatériels : savoirs traditionnels, l'histoire, etc.
- Sur la base de ces informations, les communautés peuvent délimiter l'étendue de leur territoire de vie. A noter que cette délimitation ne se limite pas à la délimitation administrative officielle.

- Pour être exactes, les communautés peuvent décider de procéder à la collecte des coordonnées géographiques à l'aide d'un GPS, éventuellement avec l'appui d'un cartographe.
- Voici des exemples de cartes du territoire de vie qui peuvent être réalisées : carte de l'occupation des sols, carte de la localisation du territoire de vie, carte des biens communs, carte des différents zonages dans le territoire de vie.

iii. Auto-documentation de la communauté et de son territoire de vie

- L'auto-documentation consiste à rassembler et à organiser les données qualitatives et quantitatives sur la communauté et son territoire de vie. Le processus de discussion et de documentation d'une APAC permet de mieux reconnaître les multiples valeurs du territoire de vie, de renforcer la confiance, la solidarité communautaire, le dialogue intergénérationnel et l'implication des jeunes.
- Les informations issues de l'auto-documentation permettent aux communautés d'être plus éclaircies sur la situation de leur territoire par rapport aux caractéristiques communes des APAC-territoires de vie, mais également d'identifier les actions prioritaires pour son autorenforcement.
- Cette auto-documentation se fait sur la base du consentement des communautés locales à entamer un processus de recueil d'informations, de discussions, de réflexions collectives sur son territoire de vie. Il est nécessaire de consigner ce consentement dans un Procès-Verbal de réunion et/ou tout autre support audio, visuel ou audiovisuel approprié pouvant servir de preuve du consentement.
- L'auto-documentation peut se faire de manière progressive. Une communauté peut décider de prioriser et de débuter avec la documentation des éléments les plus importants de leur territoire selon leur perception.
- Le processus d'auto-documentation peut se faire sur différents supports : documents écrits, images, enregistrement audio, etc. Cet exercice est à mener avec le leadership des membres de la communauté et peut être appuyé par des facilitateurs externes à la communauté ou par des partenaires.
- Il est important à ce que le résultat de l'auto-documentation soit discuté et valider de manière collective à travers une réunion communautaire.
- Des questions directives sur l'auto-documentation est disponible à l'Annexe 1.

iv. Auto-identification en tant qu'APAC territoire de vie

- A partir des informations recueillies lors de l'auto-documentation, les communautés peuvent renforcer son sa position par rapport aux caractéristiques des APAC territoires de vie.
- Il est nécessaire d'établir un Procès-Verbal (PV) de réunion, et/ou tout autre support audio, visuel ou audiovisuel approprié, afin de pouvoir enregistrer cette auto-identification des communautés en tant qu'APAC-territoire de vie (Voir une proposition de modèle de PV en Annexe 1).
- Une identification par les paires, c'est-à-dire par d'autres APAC déjà auto-identifiées, peut être utile pour renforcer l'auto-identification de l'APAC territoire de vie.

v. Identification des actions d'auto-renforcement

- Les communautés bien informées sur la situation de leur territoire ont à agir pour s'auto-renforcer et en vue d'atteindre ses objectifs définis au début du processus. Pour ce faire, les communautés ont à identifier leurs visions pour leur territoire de vie. Cette vision devrait refléter l'avis de l'ensemble de la communauté tant les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes en situation d'handicap.
- Le plan de renforcement autonome doit être réaliste et atteignable, en priorisant des activités que la communauté peut réaliser seule ou éventuellement en collaboration avec d'autres acteurs/des partenaires.
- Il est utile d'harmoniser le plan d'actions d'autorenforcement avec les plans d'activités ou de développement déjà existants comme le Plan de Travail Annuel des VOI, plan d'actions résultant de l'évaluation de la gestion et de la gouvernance d'une Aire Protégée, etc.

vi. Mise en œuvre des actions et l'auto-évaluation des communautés

- Le renforcement de partenariats avec les autres parties prenantes, tels que les autorités, les projets de développement ou aussi les communautés voisines peut contribuer à la mise en œuvre effective du plan, tout en respectant le leadership communautaire.
- Le partage de responsabilité est important pour la mise en œuvre du plan d'actions, pour éviter les captures d'élite et assurer une participation de toutes les catégories d'acteurs au sein de la communauté.
- Au fur et à mesure que les communautés avancent dans ses activités, la réalisation d'une auto-évaluation reste essentielle. Cette auto-évaluation tient compte de leur plan de renforcement autonome mais également des résultats de leur auto - documentation. Elles peuvent se servir de la fiche d'évaluation du Consortium APAC mais aussi d'autres outils d'évaluation existants (comme le plan d'évaluation de transfert de gestion, des projets de développement existant ou autres).

III

INSCRIPTION VOLONTAIRE DES APAC TERRITOIRES DE VIE

1. Inscription dans les registres des APAC territoires de vie

Une décision volontaire et collectivement consentie

Les communautés peuvent choisir de s'inscrire ou non dans un Registre sur les territoires de vie. Un Registre des APAC territoires de vie est une plateforme d'informations (généralement en ligne) qui vise à reconnaitre et à protéger les multiples valeurs des APAC et à mettre à jour leur contribution dans la conservation, la lutte contre le changement climatique, la sécurité alimentaire, etc. à travers le monde (UNEP-WCMC). Cette inscription peut avoir différents objectifs tels que :

- Accroitre la reconnaissance et contribuer à la sécurité : L'inscription peut contribuer à une meilleure reconnaissance et respect du rôle des communautés, de leur valeurs, gouvernance et droits collectifs dans la gestion durable des ressources et des territoires.
- Renforcer l'accès aux soutiens : Une visibilité et une reconnaissance accrue peuvent favoriser le développement de soutiens techniques, financiers ou institutionnels pour les actions menées par les communautés.
- Renforcer la connaissance et l'influence des APAC territoires de vie : Les informations partagées dans le Registre international peut informer le développement de cadre politique et juridique en matière de conservation et de développement territorial.
- Consolider la synergie et la solidarité entre les APAC territoires de vie : L'inscription peut permettre aux APAC de créer un réseautage, une plateforme de soutien mutuel et d'apprentissage basé sur les expériences et les bonnes pratiques.

Inscription dans le Registre national des APAC territoires de vie

A Madagascar, l'établissement du Registre national des APAC territoire de vie est en développement auprès de TAFO MIHAAVO (Réseau national des communautés gestionnaires de ressources naturelles à Madagascar). Toutefois, la liste des APAC définies et potentielles sont disponibles auprès de l'organisation. Les informations à ce sujet seront mises à jour dans ce document.

Les modalités d'inscription dans le Registre international des APAC territoires de vie

Concernant l'intégration dans le Registre international des APAC territoires de vie, les communautés peuvent choisir entre trois types d'inscription :

- Enregistrement hors ligne : C'est-à-dire que la communauté est enregistrée au niveau du Consortium APAC, mais ses informations ne sont pas accessibles sur le site officiel ;
- Enregistrement en ligne : C'est-à-dire que la communauté est enregistrée au niveau du Consortium APAC et est visible dans le site officiel avec des informations limitées ;
- Enregistrement sous le format "étude de cas" : C'est-à-dire que la communauté est enregistrée au niveau du Consortium APAC, est visible dans le site officiel et toutes les informations lui concernant sont visibles au niveau du site.

Cet enregistrement dans le registre international demande :

- Le remplissage de la fiche d'inscription du Consortium APAC, qui fait partie des dossiers à fournir pour s'inscrire dans le registre, ainsi que
- La fourniture de photos, de données géographiques si applicables et des preuves des consentements des communautés à s'inscrire dans le registre international (procès-verbal de réunion, vidéo, photos, etc.)

2. Inscription volontaire d'une APAC dans les bases de données de conservation

Une des caractéristiques communes des APAC territoires de vie est sa contribution à la conservation de la biodiversité. En effet, les règles de gouvernance et les pratiques durables ainsi que les savoirs traditionnels des communautés renforce la gestion durable des ressources.

En plus de l'inscription dans les Registres des APAC territoires de vie, les communautés peuvent également décider d'intégrer les bases de données en matière de conservation pour valoriser et favoriser la reconnaissance de leurs contributions et leurs rôles. Cette décision doit être discutée et prise selon le Consentement préalable des communautés, notamment à travers les réunions communautaires des fokonolona ou fivoriam-pokonolona.

De manière concrète, si l'APAC territoire de vie n'est pas une Aire Protégée, les communautés peuvent s'inscrire dans la catégorie des Autres Mesures de Conservation Efficace (AMCE). Dans ce cas, il y a un autre niveau de vérification à faire :

- Soit par une identification entre les pairs, en s'inspirant du guide du Consortium APAC. Cette identification s'effectue lors d'une réunion entre les APAC au niveau national, au cours de laquelle, les caractéristiques de chaque nouvel APAC sont discutées, puis valider par les participants si elles remplissent ou pas les caractéristiques des APAC et des AMCE. Elle peut être facilitée par une plateforme officielle de communautés locales.
- Soit par une vérification du Gouvernement si l'APAC est réellement une AMCE ou non.

Au niveau national, l'inscription en tant que AMCE est effectuée en suivant la Méthodologie de reconnaissance et comptabilisation des AMCE sur le territoire de la République de Madagascar prévue au niveau national.

Au niveau international, cette inscription est effectuée sur la plateforme de l'Initiative Protected Planet gérée au niveau du UNEP-WCMC.

IV
LECONS APPRISES

Rôles des facilitateurs et autres acteurs

Dans un processus de renforcement autonome, sur la base de leur consentement préalable, les communautés peuvent avoir besoin d'appui par un ou un groupe de facilitateurs. Voici quelques rôles que les facilitateurs peuvent avoir, sans y être limité :

- Accompagner le recueil et l'organisation des données et des informations
- Faciliter les échanges, les discussions et réflexions communautaires inclusifs en s'assurant que la voix de toutes les catégories de personnes au sein de la communauté (femmes, hommes, jeunes, personnes en situation d'handicap) soit prise en compte
- Apporter des conseils techniques sur des éléments qui nécessitent une expertise ou connaissances techniques ou juridiques spécifiques
- …

D'autres acteurs peuvent également être impliqués dans le processus, à l'instar des autorités locales administratives et traditionnelles ainsi que des partenaires techniques et financiers. En ce sens :

- Les partenaires techniques et financiers peuvent apporter des expertises techniques et/ou un soutien financier pour la mise en œuvre des activités auto-définies par les communautés sans influencer leurs décisions.
- Les autorités locales peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation des communautés locales, partager des informations sur les règles en vigueurs, créer une balise pour une participation effective inclusive des communautés dans le processus, ou encore légaliser les décisions des communautés
- …

Respect des langues et des pratiques coutumières locales

- Respecter l'utilisation des termes localement appropriés et favoriser les échanges en langue locale pour faciliter la compréhension et la qualité des échanges. L'appui d'un traducteur peut être utile lors des échanges.
- Respecter les autorités traditionnelles et les pratiques culturelles locales.

Approche multi-dimensionnelle du cycle d'autorenforcement

Le processus d'autorenforcement est plus intéressant pour les communautés quand il ne se limite pas à une seule facette, mais intègre divers aspects tels que la gouvernance, la socio-économie, la gestion des ressources naturelles, et la culture. Chacun de ces piliers contribue à la résilience et à la pérennité du patrimoine communautaire, en renforçant les capacités locales à préserver et valoriser leur environnement et leur identité.

Considération de la dimension genre

Les processus locaux ont permis entre autres de tirer les bonnes pratiques ci-après en matière d'intégration du genre dans le processus d'autorenforcement (sans s'y limiter) :

- Comprendre communément avec la communauté la structure de gouvernance, les rôles et les rapports de forces entre les différents groupes d'acteurs au sein de la communauté, notamment par rapport aux processus de prise de décision et les activités liées au territoire de vie.
- Comprendre les déterminants ou les éventuels obstacles socio-culturels et économiques qui influencent la participation des différents groupes/ catégories dans les activités et les décisions concernant le territoire de vie.
- Connaître et respecter le calendrier de disponibilité des catégories de personnes (femmes, jeune, personnes vulnérables) dans la communauté.
- Faciliter une discussion approfondie sur les perspectives des personnes vulnérables dans la gestion et la gouvernance du territoire de vie et co-identifier des actions transformatrices culturellement appropriées en matière de gestion dans le plan d'auto - renforcement.
- Valoriser et favoriser la prise de responsabilité des femmes et des jeunes dans les activités du processus de renforcement autonome.

V
QUELQUES DEFIS A CONSIDERER

Le renforcement autonome des communautés locales, notamment dans les territoires de vie comporte ses propres défis. Certains de ces obstacles sont liés à la nature même du processus, tandis que d'autres sont communs à tous les efforts de mobilisation communautaire. Ces défis peuvent s'agir notamment de (sans s'y limiter) :

Cohérence sectorielle dans la gouvernance des territoires de vie

Les territoires de vie couvrent généralement plusieurs espaces, usages et dimensions à la fois : ressources naturelles renouvelables, terres, zones marines, patrimoines culturels et connaissances traditionnelles, etc. Cette diversité implique que les communautés doivent composer avec plusieurs cadres sectoriels qui ne sont pas toujours cohérents entre eux. Lorsque les droits communautaires, les règles coutumières ou le consentement libre, informé et préalable (CLIP ou teny ierana) sont reconnus dans certains secteurs mais ignorés dans d'autres, il devient difficile pour les communautés de mettre en œuvre un système de gouvernance harmonisé sur l'ensemble de leur territoire de vie. Dans ce contexte, la recherche de cohérence entre les secteurs, notamment par la reconnaissance systématique du CLIP, est essentielle. La mise en place de processus multi-acteurs au niveau local, associant les communautés et les services techniques concernés, peut contribuer à renforcer cette cohérence, à améliorer la compréhension mutuelle entre acteurs, et à appuyer les démarches d'autorenforcement, tout en préservant le caractère fondamentalement communautaire du processus.

Financement durable des initiatives communautaires

Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions d'autorenforcement nécessite souvent des moyens techniques et financiers. A défaut de ressources nécessaires, il peut être difficile pour une communauté de mener efficacement des actions de conservation ou de gouvernance à long terme. Toutefois, la dépendance aux appuis extérieurs est contraire au principe même du processus. La première ressource à valoriser est d'abord l'engagement volontaire des communautés dans la mise en œuvre des actions, animées par les valeurs du firaisankina (solidarité) et du « iray vatsy iray aina ». Le développement et l'alimentation de fonds communautaires locaux pour les activités économiques communautaires peuvent constituer un mécanisme de financement durable à considérer dans un processus d'autorenforcement.

Niveau d’alphabétisation

Le processus d’autorenforcement exige une participation active et éclairée des membres de la communauté. Cependant, le faible niveau d’alphabétisation, souvent lié à un accès limité à l’éducation formelle, constitue un obstacle important. La nécessité de programmes éducatifs adaptés, en dialecte locale si possible, est essentielle pour renforcer les capacités locales et assurer une implication durable.

Participation et inclusion réelle

Dans les processus d’autorenforcement, il peut être difficile d’atteindre un consensus au sein de la communauté, de même que certaines décisions risquent d’être dominées par des leaders ou des élites locales. Par ailleurs, il faut être conscient que les interactions avec les facilitateurs ou partenaires externes peuvent aussi créer une dépendance ou influencer les choix communautaires. Pour favoriser une participation réelle, il est essentiel d’impliquer toutes les catégories de personnes, de clarifier le rôle des facilitateurs, afin qu’ils accompagnent sans décider à la place des communautés, et de mettre en place des espaces de dialogue et de suivi permettant d’équilibrer les prises de décision et de renforcer la transparence.

Transmission intergénérationnelle des valeurs liées au patrimoine communautaire

La transmission intergénérationnelle des valeurs, des savoirs et des pratiques liés au patrimoine commun est un pilier du processus d’auto - renforcement et ne doit pas être minimisée. Elle mérite d’être considérée dans les plans d’action communautaires. Face aux changements sociaux, à la modernité et à la migration, il est important que les communautés identifient des actions concrètes pour favoriser cette transmission, notamment à travers des activités impliquant les jeunes et les aînés. Les protocoles communautaires, ainsi que d’autres outils et espaces d’échange (récits, rituels, pratiques culturelles, apprentissages collectifs), peuvent jouer un rôle clé pour documenter, valoriser et transmettre les valeurs, les règles et les savoirs associés au territoire de vie, tout en renforçant la continuité culturelle et la gouvernance communautaire.

VI

ETUDES DE CAS - TERRITOIRE DE VIE D'ANDRANOBE

Contexte

L'APAC d'Andranobe, située dans la Région Vakinankaratra, couvre 1500 hectares comprenant un lac (116 ha), des forêts (28 ha), des terres agricoles, des zones de pêche, et une mosaïque d'habitats. Composée de 14 villages (dont Anjanamasy, Androhafarihy, Antsongolava, Mandrosohasina, Rarihasina, Antanety, Ambavarano, Ambohitsokina, Tsarafara, Ambodifefy, Avarabohitra, Tsiafahy, Ambohilefoka, Maroparasy), cette communauté de 1200 habitants maintient un mode de vie enraciné dans ses traditions, la gestion collective de ses ressources, la conservation de la biodiversité et la transmission culturelle. Son objectif est d'assurer un équilibre entre conservation, subsistance et identité.

L'histoire de l'APAC débute avec la formation du lac d'Andranobe, créé lorsque 12 frères construisirent un barrage à Ambodirano, accumulant l'eau pour élever des poissons, considérant cette ressource comme commune, d'où le nom « Andranobe » signifiant « Eau de tous ». La communauté s'est structurée autour de cette origine, avec la création en 1996 de l'association TAMIA pour gérer la pêche et promouvoir les coutumes, suivie en 2004 d'un transfert officiel de gestion des ressources naturelles. En 2008, la communauté a formé la Coopérative FIFIMPAVA, regroupant plusieurs associations de la région pour la conservation du lac et la pérennité des pêcheries.

La gouvernance communautaire repose sur des règles coutumières fondées sur des croyances traditionnelles, impliquant la participation collective dans la prise de décisions, en respectant tabous et pratiques ancestrales. La gestion durable des ressources, notamment environ 20 espèces de poissons et diverses plantes médicinales, permet de soutenir les moyens de subsistance des pêcheurs, agriculteurs et artisans, tout en renforçant la cohésion sociale, en valorisant les savoirs traditionnels et en transmettant ces valeurs aux jeunes.

Processus

01 — NITIATION AU CONCEPT «APAC-TERRITOIRES DE VIE»

- Renforcement des capacités des communautés et des autorités sur les Territoires de vie
- Etat des lieux sur l'état écologique, culturelle, économique d
- Définition des objectifs des communautés dans le cadre du processus
- Recueil des documentations disponibles

02 — PRISE DE DECISION COMMUNAUTAIRE

- Autopositionnement des communautés par rapport aux trois critères APAC
- Définition de la répartition géographique des ressources concernées
- Identification des personnes qui disposent des droits légaux ou traditionnelles

03 — COLLECTE DES DONNÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

- Remplissage de fiche de collecte de données
- Cartographie géolocalisée des biens communs d'Andranobe
- Réunion communautaire de validation des données collectées

04 — IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

- Identifications des défis rencontrés par les communautés
- Elaboration d'un cadre logique dans le cadre du développement du territoire de vie d'Andranobe

05 — CONCEPTION DE PROTOCOLE COMMUNAUTAIRE

- Définition des objectifs du PBC
- Rédaction du PBC grâce aux informations issues de la documentation
- Validation du PBC
- Vulgarisation du PBC

06 — SOUMISSION DES DOSSIERS DANS LE REGISTRE INTERNATIONAL

- Consentement des communautés locales à intégrer le registre international
- Remplissage envois documents nécessaires puis des

Résultats

Les communautés du territoire d'Andranobe ont entrepris une démarche de collecte de données approfondie visant à mieux connaître et valoriser leur territoire. Cette démarche a permis de recueillir des informations détaillées sur la description géographique de leurs territoires, la richesse de leurs ressources naturelles et culturelles, ainsi que sur leurs pratiques et savoirs traditionnels. Elles ont également documenté leurs modalités de partage des avantages, leurs systèmes de gouvernance actuels, ainsi que leurs mécanismes de gestion des biens communs.

Ce travail de collecte a conduit au renforcement de l'engagement communautaire concernant la gestion et la préservation de leur territoire. Par la suite, les communautés ont élaboré une cartographie communautaire permettant d'identifier précisément la délimitation de leur territoire de vie. Ces données ont été regroupés dans un protocole bioculturel communautaire, en vue de renforcer la gouvernance communautaire.

Par ailleurs, les communautés ont accepté d'intégrer leur territoire au registre international des APAC. Consciente des bénéfices potentiels, la communauté a décidé que l'inscription de leur territoire dans le registre international était une opportunité. La fiche d'inscription fournie par le registre international des APAC a été complétée par la communauté. Elle a également choisi de fournir l'ensemble des informations recueillies lors de l'auto-documentation. Cette démarche témoigne de leur volonté de valoriser et de partager leur patrimoine culturel et environnemental à l'échelle internationale.

Perspectives

Bien que leur gouvernance communautaire soit efficiente, les communautés identifient plusieurs priorités notamment des renforcements des capacités techniques pour le suivi écologique et l'analyse des données ; le soutien à la reconnaissance officielle des droits coutumiers et de la gouvernance communautaire ainsi que des partenariats pour des initiatives de développement durable et pour l'accès à des financements ou équipements (SIG, matériel de surveillance, formations).

En termes d'actions, elles envisagent de continuer la surveillance du respect des règlementations liées aux ressources naturelles dans notre territoire de vie pour garantir leur régénération ; de développer de nouveaux projets générateurs de revenus durables liés à la pêche, à l'agriculture et à l'artisanat, en respectant leurs pratiques traditionnelles et de continuer leurs engagements en matière de gestion durable de leur territoire de vie.

VII

ETUDES DE CAS - TERRITOIRE DE VIE D'ANJA

Contexte

Anjà est située dans la région de la Haute Matsiatra. Elle couvre une superficie de 1 418 ha, dont 85 ha de forêt. Elle renferme une faune et une flore variées, dont plus de 600 lémuriens, plus de 20 espèces de plantes, plus de 100 espèces de serpents, plus de 10 espèces de lézards et plus de 30 espèces d'oiseaux. La communauté d'Anjà considère tous ces éléments comme des biens communs. Ces éléments sont tous liés à leur vie quotidienne. L'APAC a été créée pour protéger les ressources naturelles locales et défendre les droits fonciers des communautés face à des menaces externes, tout en consolidant la cohésion sociale et les pratiques culturelles. Anjà est un modèle en matière de gouvernance communautaire à Madagascar. En effet, grâce aux efforts de la communauté, un développement économique a été ressenti au niveau du territoire d'Anjà. La communauté a même obtenu des prix de reconnaissance internationale grâce à ses efforts de gouvernance efficiente de leur ressource naturelle et des éléments au sein de son territoire de vie.

La communauté locale d'Anjà dispose de connaissances traditionnelles liées à la biodiversité dans son territoire. Les savoirs ancestraux, croyances et pratiques liées aux plantes, aux animaux et aux règles communautaires sont transmis aux jeunes via des réunions, cérémonies et interactions quotidiennes au sein des communautés. Par ailleurs, les interdits communautaires sont aussi respectés jusqu'à présent par les communautés, assurant la conservation des espèces locales et le maintien des lieux de valeur culturelle et spirituelle.

Processus

01 — NITIATION AU CONCEPT «APAC-TERRITOIRES DE VIE»

- Renforcement des capacités des communautés et des autorités sur les Territoires de vie
- Etat des lieux sur l'état écologique, culturelle, économique d
- Définition des objectifs des communautés dans le cadre du processus
- Recueil des documentations disponibles

02 — COLLECTE DES DONNÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

- Remplissage de fiche de collecte de données
- Cartographie géolocalisée des biens communs d'Anjà
- Réunion communautaire de validation des données collectées

03 — CONCEPTION DE PROTOCOLE COMMUNAUTAIRE

- Définition des objectifs du PBC
- Rédaction du PBC grâce aux informations issues de la documentation
- Validation du PBC
- Vulgarisation du PBC

04 — IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

- Identifications des défis rencontrés par les communautés
- Elaboration d'un cadre logique dans le cadre du développement du territoire de vie d'Anjàa

05 — SOUMISSION DES DOSSIERS DANS LE REGISTRE INTERNATIONAL

- Consentement des communautés locales à intégrer le registre international
- Remplissage envois documents nécessaires puis des

Perspectives

Les perspectives de la communauté d'Anjà pour son territoire de vie se concentrent sur plusieurs axes. Elle envisage le renforcement des capacités agricoles, afin d'améliorer la productivité et la résilience des activités agricoles locales, tout en promouvant le reboisement pour préserver l'environnement et lutter contre la déforestation. Elle souhaite également consolider le cadre juridique et politique relatif au foncier communautaire, afin de garantir une gestion plus efficace et équitable des terres. Et, elle aspire à l'expansion du tourisme durable ainsi qu'au développement d'activités de valorisation culturelle, afin de stimuler l'économie locale, tout en valorisant le patrimoine culturel de son territoire.

Résultats

Durant leur processus d'auto-renforcement la communauté d'Anjà s'est auto-évaluée. Les résultats de son auto-évaluation révèlent un engagement continu de la communauté dans la valorisation et la protection de son territoire de vie.

- En évaluant sa force en tant que communauté gardienne, elle a pu conclure que tous ses membres participent encore activement dans le groupement de la Communauté locale de base (VOI), témoignant de son fort sentiment d'appartenance.
- En ce qui concerne la connexion entre la communauté et son territoire, il apparaît que cette dernière maintient ses pratiques culturelles et économiques en lien avec leur environnement, utilisant notamment les ressources naturelles pour la promotion du tourisme, la fabrication de médicaments traditionnels, ou encore dans leurs pratiques cultuelles, telles que les rites liés aux tombeaux.
- Concernant son fonctionnement institutionnel, la communauté dispose d'un système décisionnel efficace, comprenant des conseillers, un organe exécutif et des assemblées générales où toutes les décisions importantes sont prises, et elle est capable de faire respecter ses règlements.
- En termes d'état de conservation, les ressources naturelles d'Anjà sont globalement bien préservées.
- Enfin, le niveau de vie de la communauté s'est amélioré grâce à des moyens de subsistance liés à son territoire, renforcés par une gouvernance locale solide qui a permis la mise en place d'infrastructures telles que des maisons ou des hôtels, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie pour ses membres.

Suite à ces résultats les communautés ont procédé à une auto-documentation, afin de pouvoir identifier ses prochaines priorités à atteindre pour le développement de son territoire de vie. Grâce à cette auto-documentation, elles ont pu élaborer un plan d'action stratégique visant à renforcer davantage leur autonomie, à améliorer la gestion durable de leurs ressources naturelles et à promouvoir un tourisme responsable qui valorise leur patrimoine culturel et environnemental. De plus, cette démarche a encouragé la participation active de tous les membres, favorisant un sentiment de propriété collective et une responsabilisation accrue face aux enjeux de développement. La communauté d'Anjà est ainsi mieux équipée pour poursuivre ses efforts de conservation, de développement économique et de cohésion sociale, tout en respectant leurs valeurs traditionnelles.

VIII

ETUDES DE CAS - TERRITOIRE DE VIE DE SOANAVELANDRAZANA

Contexte

La communauté de Soanavelandrazana, d'une surface de 4520ha située dans la région d'Itasy, dans le Fokontany Ambohijatovo, englobe trois villages. Vivant en harmonie avec la nature, elle se considère gardienne de ses ressources naturelles, suivant des traditions ancestrales. Composée de familles originaires du lieu et de celles venues d'autres régions comme Vakinankaratra et Analamanga, la communauté, comptant environ 405 habitants, impliqués dans la gestion collective des écosystèmes de forêt de Tapia.

Le mode de vie de la communauté repose sur une relation étroite avec son territoire. Les ressources naturelles, telles que les terres agricoles, rivières et forêts, structurent ses pratiques culturelles et sociales. La population cultive traditionnellement du maïs, du manioc, des légumes, en utilisant un savoir-faire transmis de génération en génération, notamment dans l'exploitation des rizières, qui jouent un rôle clé pour l'alimentation et la gestion de l'eau. L'élevage est également essentiel, avec porcs, volailles, et surtout les zébus, symboles culturels, présents dans les rituels et fêtes, renforçant les liens sociaux. Les femmes, quant à elles, pratiquent la vannerie et la fabrication artisanale de fil de soie sauvage, activités qui préservent leur patrimoine, favorisent leur autonomie et renforcent la cohésion sociale.

Les forêts de Tapia, arbres endémiques essentiels pour la fabrication du Landy, occupent une place centrale dans l'identité culturelle et la gestion communautaire. La protection de ces forêts, ainsi que des espèces végétales et animales endémiques, est une valeur fondamentale, assurant la régulation du climat, la préservation de l'eau, la prévention de l'érosion, et offrant des services écologiques vitaux. La communauté surveille régulièrement ces ressources, combinant connaissances traditionnelles et observations locales, afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour assurer la durabilité.

En matière de préservation, la communauté s'efforce de protéger la biodiversité locale, notamment les espèces endémiques telles que le Borocera cajani, tout en maintenant la qualité des sols, des rizières et des terres agricoles. La régénération naturelle des forêts, la surveillance régulière, et la sensibilisation communautaire permettent de préserver ces ressources vitales. La gestion communautaire repose sur un système participatif, où chacun contribue à la protection, à la surveillance et à l'entretien des ressources.

Processus

01 — NITIATION AU CONCEPT «APAC-TERRITOIRES DE VIE»

- Renforcement des capacités des communautés et des autorités sur les Territoires de vie
- Etat des lieux sur l'état écologique, culturelle, économique d
- Définition des objectifs des communautés dans le cadre du processus
- Recueil des documentations disponibles

02 — COLLECTE DES DONNÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

- Remplissage de fiche de collecte de données
- Cartographie géolocalisée des biens communs de Soanavelandrazana
- Réunion communautaire de validation des données collectées

03 — PRISE DE DECISION COMMUNAUTAIRE

- Autopositionnement des communautés par rapport aux trois critères APAC
- Définition de la répartition géographique des ressources concernées
- Identification des personnes qui disposent des droits légaux ou traditionnelles

04 — IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

- Identifications des défis rencontrés par les communautés
- Elaboration d'un cadre logique dans le cadre du développement du territoire de vie de Soanavelandrazana

05 — CONCEPTION DE PROTOCOLE COMMUNAUTAIRE

- Définition des objectifs du PBC
- Rédaction du PBC grâce aux informations issues de la documentation
- Validation du PBC
- Vulgarisation du PBC

06 — SOUMISSION DES DOSSIERS DANS LE REGISTRE INTERNATIONAL

- Consentement des communautés locales à intégrer le registre international
- Remplissage envois documents nécessaires puis des

Résultats

Le processus de renforcement autonome s'est articulé autour de plusieurs étapes visant à consolider ses capacités et à assurer sa pérennité. Un recueil de données approfondi a été réalisé afin de dresser un portrait précis de la communauté, comprenant une description détaillée, son histoire, ainsi que le système de gouvernance en place. Cette étape a permis d'établir une base solide pour la planification et la mise en œuvre des actions futures. De plus, une cartographie a été élaborée, permettant de visualiser les ressources, les enjeux et les acteurs locaux, facilitant ainsi une meilleure compréhension du territoire et de ses dynamiques. Un protocole communautaire a aussi été conçu pour structurer la participation et la prise de décision au sein de la communauté, en favorisant l'implication active de ses membres. Par ailleurs, un effort particulier a été consacré à raviver et valoriser les connaissances traditionnelles, qui tendent à se perdre avec le temps, afin de préserver le patrimoine culturel et les savoirs ancestraux. Enfin, l'engagement des autorités locales a été crucial dans ce processus, puisqu'il a permis d'assurer un soutien institutionnel, de renforcer la légitimité des actions menées, et d'intégrer la communauté dans une dynamique de développement participatif. L'ensemble de ces démarches a permis d'aboutir à un processus de renforcement communautaire autonome, où la communauté a acquis une plus grande capacité à gérer ses ressources, à préserver son identité culturelle et à prendre en main son développement, tout en consolidant un partenariat solide avec les acteurs locaux et les institutions.

Perspectives

Pour l'avenir, la communauté est résolue à renforcer la protection des forêts de tapia et à étendre les zones de conservation là où cela est possible, tout en préservant les pratiques agricoles et artisanales traditionnelles. L'objectif est aussi d'améliorer les infrastructures locales, notamment les barrages et les bornes fontaines, pour mieux gérer l'eau destinée à l'agriculture et aux besoins domestiques, afin de garantir un équilibre entre développement et préservation de l'environnement. Pour la communauté, la gestion collective et la participation de tous sont essentielles pour garantir la durabilité des ressources. Le respect des traditions, associé à l'intégration des connaissances modernes, permet de protéger la biodiversité tout en assurant la subsistance des familles. La prévention et la sensibilisation sont plus efficaces que la répression pour résoudre les conflits liés à l'usage des terres et des ressources. La patience et la persévérance sont indispensables, car la conservation des écosystèmes et la transmission des savoirs demandent du temps, mais garantissent l'avenir des enfants et des forêts. Il est également essentiel de renforcer les capacités techniques et organisationnelles, notamment par des formations sur la gestion durable des ressources naturelles et le suivi écologique.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONS DIRECTIVES UTILISÉES POUR LES RÉFLEXIONS COMMUNAUTAIRES

Pour la prise de décision collective des communautés sur le(s) objectif(s) du processus de renforcement autonome

Sur le processus de renforcement autonome proprement dite	• La communauté souhaite-t-elle et est-elle prête à s'engager dans le processus de renforcement autonome ? • Quels sont les espoirs, les soucis principaux de la communauté vis-à-vis du processus de renforcement autonome ? • Qui doit être impliqué dans la concertation et l'action concernant le processus de renforcement autonome ? • Combien de temps la communauté peut-elle consacrer à cela ?
Sur le processus de prise de décision des communautés	• Comment prenez- vous vos décisions communes ? Qui les valide ? • Quels sont les rôles des différents acteurs/personnes au sein de la communauté dans ce processus de prise de décision ? • Est-ce que c'est le même processus de prise de décision concernant les ressources naturelles ? • Est-ce qu'il y a un lieu et un temps particulier (date, moment) pour faire des réunions communautaires ? • Comment les femmes et les jeunes contribuent-ils dans le processus de prise de décision ? • Durant les réunions communautaires, y-a-t-il un effectif requis de participants pour que les décisions qui y ressortent soient validées par l'ensemble des membres de la communauté ? • Comment informer et assurer l'adhésion des personnes absentes durant les réunions de prise de décision ? • Si nécessaire, comment informer les acteurs externes concernant les décisions prises ?
Sur le processus de prise de décision des communautés **Sur l'auto identification et auto délimitation des communautés locales**	• Combien de villages existent dans votre territoire ? • Tous les habitants dans votre territoire sont-ils tous considérés comme membres de votre communauté ? • Est-ce qu'il y a des personnes qui n'habitent pas aux villages mais qui ont des droits des usages sur les ressources, qui prélèvent et utilisent les ressources de manière coutumière ? • Est-ce qu'il y a des personnes qui n'habitent pas dans la limite administrative de votre territoire mais qui sont considérées comme membre de votre communauté et participe aux devoirs/obligations communautaires ? Quelle est la raison ? • Est-ce que les migrants sont également membres de votre communauté ? A quelles conditions ?

Pour l'auto-documentation des communautés et leurs inscriptions dans le registre international

Sur la description de l'APAC	• Où se trouve l'APAC ? • Quelle est sa délimitation ? • Y a-t-il un chevauchement avec les aires protégées ou d'autres subdivisions territoriales ou administratives spéciales dans le pays ? • Quelle est l'origine et l'historique de l'APAC ?
Sur la communauté	• La communauté est-elle sédentaire ou mobile ? • Quelles sont les langues parlées par la communauté ? • La communauté est-elle homogène ou il y a-t-il des différences majeures en interne, en termes de pouvoir, richesse, religion, langue, ethnicité ou d'autres différences ? • La communauté a-t-elle une culture, des cérémonies locales, des normes et institutions locales particulières ? • La communauté montre-t-elle une solidarité, une intégrité, une force interne ? • Quelles sont les valeurs respectées et gardées par la communauté ?
Sur la gouvernance et la gestion de l'APAC	• Quelles sont les objectifs principaux de la communauté dans la gestion l'APAC ? • Quand et comment l'institution gouvernante s'est-elle développée et a évolué ? Est-elle ancienne ou relativement nouvelle ? A-t-elle été développée par la communauté, ou a-t-elle été formellement établie par une autre institution ? • Qui met réellement en œuvre les décisions prises par l'institution gouvernante ? • Qui gère et utilise les ressources naturelles dans l'APAC ? • Comment les membres de la communauté apprennent-ils les règles et s'engagent-ils avec l'APAC ? • Comment sont impliqués les différents groupes, tels que les anciens, les jeunes, les femmes et les minorités ethniques ?
Sur le lien entre la communauté et son territoire	• Est-ce que la communauté détient des connaissances traditionnelles liées aux ressources et à leur utilisation ? • Est-ce qu'il y a des règles coutumières liées au prélèvement et à l'utilisation d'une ressource particulière, ou à l'accès du lieu où elle peut se situer ? • Comment les membres de la communauté transmettent les connaissances traditionnelles aux jeunes et aux enfants ?

Sur la gouvernance interne et externe du territoire	• La communauté a-t-elle des règles concernant l'accès et l'usage du territoire et de ses ressources naturelles ? • Qui prend les principales décisions relatives à l'APAC-territoire de vie ? • Quand et comment l'institution gouvernante s'est-elle développée ? • Qui met réellement en œuvre les décisions prises par l'institution gouvernante ? • Y a-t-il une institution locale qui développe des règles et veille à leur respect ? • Comment les différents groupes de la communauté sont-ils impliqués, y compris les anciens, les jeunes, les femmes et les minorités ethniques ? • Comment la communauté gère-t-elle les éventuels conflits ? • Comment votre communauté collabore-t-elle avec d'autres communautés ou acteurs extérieurs concernant la gestion du territoire ? • Y a-t-il des décisions spécifiques et des règles dont les membres de la communauté et d'autres personnes ont besoin concernant l'APAC ? Ces décisions sont-elles bien connues de tous ? - A-t-elle été développée par la communauté, ou a-t-elle été formellement établie par une autre institution ? • Comment votre communauté s'assure-t-elle que ses droits sur le territoire sont respectés et protégés ? • La communauté mène-t-elle des activités de suivi et veille-t-elle au respect de ses décisions et des règles vis-à-vis de l'APAC et de ses ressources naturelles ? • Quelles sont les règles ou normes traditionnelles qui guident la gestion de votre territoire ? • Quelles sont les principales préoccupations ou défis que vous rencontrez en matière de gouvernance du territoire ?
Registre international	• Comment et avec qui la documentation sera-t-elle partagée ? Qui doit faire partie de cette décision ? • Documenter l'APAC générerait de nouvelles opportunités. La communauté voit-elle cette opportunité comme particulièrement importante pour elle ? Comment peut-elle être atteinte ? • Pourquoi la communauté veut-elle partager des informations sur l'APAC ? • Quel est le public visé et quels sont les objectifs ? • La communauté souhaite-t-elle communiquer plutôt en interne ou à un public extérieur ? Désire-t-elle informer, influencer ou changer certaines législations en particulier ? • L'objectif est-il d'ouvrir des canaux de communication et de soutien mutuels ? • Y a-t-il plusieurs publics et objectifs ?

Pour la mise en place de plans d'actions de renforcement de territoire de vie

Sur la vision	• Selon votre point de vue, à quoi ressemblerait votre territoire de vie s'il était dans sa meilleure version tout en considérant son paysage, ses ressources naturelles, son système de gouvernance et s dynamique social ? • À quoi ressemblerait votre territoire de vie dans le futur, par exemple d'ici 10 ans, s'il était pleinement prospère ?
Sur les actions à établir	• À la lumière des forces, défis, menaces et opportunités identifiés dans le territoire de vie, que mettre en place, ou changer, pour réaliser la vision positive de la communauté ? • Quelles sont vos actions prioritaires ? • Que pouvez-vous faire en tant que communauté pour atteindre cette vision ? • Qui, dans votre communauté, peut être source de leadership et d'inspiration ? • Envisagez-vous un rôle spécifique pour les ainés de votre communauté ? pour les jeunes ? les femmes ? les hommes ? les enfants ? • De quelles ressources humaines, financières et autres avez-vous besoin ?
Sur l'organisation de la célébration	• Comment allez-vous célébrer la définition de cette vision et cet engagement de la communauté de toute entière pour le développement du territoire de vie ? • Tous les membres de la communauté devraient-ils y participer ? • Quel rôle les aînés devraient-ils jouer ? Les jeunes ? Les femmes ? Les hommes ? Les enfants ? • Qui devrait être invité à se joindre à la célébration ? Uniquement la communauté ou également d'autres communautés, les autorités étatiques, les partenaires techniques et financiers ?) ? • Qui devrait organiser la cérémonie ? Certaines personnes peuvent-elles se porter volontaires pour s'en charger ?

ANNEXE 2 : RESSOURCES UTILES

Guide du Consortium APAC – Territoire de vie	
https://ssprocess.iccaconsortium.org/fr/accueil/	Ce document présente en détails les étapes à suivre pour appuyer les communautés à mener un processus d'auto-identification et d'auto-documentation de leurs APAC-Territoires de vie.
Manuel de données sur les APAC - territoires de vie	
https://icca-production-documents.s3.amazonaws.com/docs/ICCA%20Data%20Manual/ICCA%20Data%20Manual_v2_FR.pdf	Ce document met exergue les directives pour aider les communautés à transmettre les informations concernant son territoire de vie dans le registre international des APAC-Territoires de vie.
Modèle d'enregistrement des informations clés des territoires de vie	
https://ssprocess.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2021/11/Modele-informations-cles-territoire-de-vie-APAC.docx	Ce fichier renferme différentes questions directives que le facilitateur peut utiliser et remplir progressivement durant les échanges avec les communautés locales.
Questionnaires du registre international APAC-Territoire de vie	
https://wcmc.io/ICCA_Registry_Questionnaire_Latest_EN	Ce fichier correspond au formulaire à remplir par les communautés locales pour leur permettre de s'enregistrer dans le registre international des APAC. Les questions marquées avec un astérisque sont obligatoires. Les autres questions sont par contre facultatives.
Modèle Etude de cas	
https://icca-production-documents.s3.amazonaws.com/docs/ICCA%20Case%20Study%20Template/Case%20study%20template_French.pdf	Ce modèle renferme les différentes informations à fournir par les communautés à présenter sur le site de l'ICCA Consortium.
Outil d'auto-évaluation des communautés	
https://ssprocess.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2022/06/Doc-APAC-Outil-securisation-et-resilience-.doc	Cet outil peut aider la communauté à évaluer sa résilience et sa sécurisation par rapport à son territoire de vie, notamment sa vitalité en tant que communauté gardienne, la force de son lien avec son territoire, l'état de fonctionnement de son institution de gouvernance, l'éta de conservation du territoire, la subsistance et le bien-être de la communauté.

Les APAC territoires de vie rappellent toutes formes d'aires et territoires gérées/conservées/protégées par les communautés locales. Cette documentation partage les démarches, bonnes pratiques et autres leçons apprises de différents processus d'auto-renforcement d'APAC territoires de vie accompagnés par l'Initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice, avec le soutien de la GIZ GBF implementation. Ces processus visent à permettre aux communautés de prendre en main la gestion durable leur territoire de vie et des ressources naturelles (de manière intégrée, les aspects culturels, socio-économiques, environnementaux et gouvernance), à renforcer la résilience face aux changements et à obtenir une meilleure reconnaissance et un soutien approprié à différents niveaux. Le contenu de cette documentation peut être utile pour informer et inspirer d'autres processus d'auto-renforcement.

Document vivant – version 1.0

Initiative conjointe TAFO MIHAAVO-Natural Justice, 2025

Initiative soutenue par :

coopération allemande DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Norvège

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

NBSAP accelerator partnership